



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 7 décembre  
2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

**ABSENTS :** CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

**Secrétaire de séance :** Kevin VERDUZIER

### DELIBÉRATION N°174

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET PETITE ENFANCE

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'approuver la décision modificative suivante :

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PETITE ENFANCE

Cette décision modificative a pour but de transférer en investissement une partie des travaux d'aménagement de la crèche faits par les services municipaux dont les dépenses ont été réalisées en fonctionnement.

**INVESTISSEMENT :****Dépenses****Chapitre 040 – Opération d’ordre de transfert entre sections - fonction 0**

Article 21318 Autres bâtiments publics ..... + 3 568,09€

**Opération 0001 – Travaux - fonction 6**

Article 21318 Autres bâtiments publics..... - 3 568,09€

**FONCTIONNEMENT****Dépenses****Chapitre 011 – Charges à caractère général – fonction 0**

Article 60632 Fournitures de petits équipements.....+ 2 693,09€

**Chapitre 012 – Charges de personnel – fonction 0**

Article 64111 Rémunération principale.....+ 875,00€

**Recettes****Chapitre 042 – Opération d’ordre de transfert entre sections - fonction 0**

Article 722 Immobilisations corporelles .....+ 3 568,09€

---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget petite enfance ;**-charge** M le Maire de son exécution.**VOTE****UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

